

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

*Séance du 19 février 2026 – 18 heures 30*

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie MORICE, Vice-Présidente

Administrateurs en exercice : 16

Nombre de présents : 9

N° 4

Objet : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025

Présents

Mme MORICE – M BOIVIN – Mme LEDESMA  
Mme DEBARBIEUX – Mme ZUGARRAMURDI – Mme DELQUE  
M BIVES-TOURON – Mme ALBISTUR – Mme FOURNIER-DULAC

Pouvoirs

M IRIGOYEN à Mme MORICE

Absents excusés

M ALVAREZ  
Mme BIDART-LABROUSSE

Absent

Mme GONZALO – M ARTOLA – Mme CHAUFFARD  
Mme TINAUD-NOUVIAN

***Le procès verbal de la dernière séance est lu et approuvé sans observation***

#### N° 4 – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025 – BUDGET CCAS

Madame Nathalie MORICE, Vice-Présidente du Centre Communal d'action sociale de Saint-Jean-de-Luz, expose,

Conformément à l'instruction M57 il convient d'affecter ces résultats.

Le compte administratif 2025 dégagant un excédent en fonctionnement ainsi qu'en investissement, l'excédent 2025 sera repris comme suit :

- 002 : 48.250,56 €
- 001 : 32.546,66 €

Il est proposé au conseil d'administration :

- d'approuver la reprise des excédents 2025

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- après en avoir délibéré
- approuve la reprise des excédents 2025

#### Adopté à l'unanimité

La Vice-Présidente du CCAS  
Nathalie MORICE

